



Commission économique pour l'Europe**Réunion des Parties à la Convention sur la protection
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux****Neuvième session**Genève, 29 septembre-1^{er} octobre 2021

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Amélioration de la connaissance de la Convention, augmentation du nombre
des adhésions à cet instrument et renforcement de l'application des principes
qui y sont énoncés grâce à la coopération****Rapport sur l'exécution du programme de travail
pour 2019-2021****Document établi par le secrétariat***Résumé*

Le présent document rend compte de l'exécution du programme de travail pour la période 2019-2021 au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (ECE/MP.WAT/54/Add.1), notamment des activités menées par les organes subsidiaires de la Réunion des Parties à la Convention et par le secrétariat. Des renseignements sur les contributions financières au fonds d'affectation spéciale de la Convention et sur l'utilisation de ces contributions et d'autres ressources extrabudgétaires aux fins de l'exécution du programme figurent dans un document distinct (ECE/MP.WAT/2021/7).

La Réunion des Parties souhaitera peut-être :

- a) Adopter le présent rapport sur l'exécution du programme de travail pour la période 2019-2021 ;
- b) Féliciter les membres des groupes de travail, le Bureau, les autres organes créés au titre de la Convention et le secrétariat pour l'excellente qualité des travaux qu'ils ont menés en vue d'appuyer l'application de la Convention au moyen d'activités d'assistance et de renforcement des capacités, de projets pilotes, de rapports et de publications, ainsi que pour leur concours à l'organisation d'ateliers, de conférences, de cours de formation et d'autres réunions ;
- c) Remercier les Parties et les non-Parties à la Convention, et en particulier les Parties qui ont piloté des activités et fourni des ressources humaines et financières pour que le programme de travail soit exécuté.



I. Éléments marquants du programme de travail pour la période 2019-2021 : principaux résultats

Exemples de résultats et produits concrets par domaine d'activité

<i>Résultats du programme de travail pour 2019-2021</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Principaux résultats concrets au cours de la période 2019-2021</i>	<i>Principaux produits concrets au cours de la période 2019-2021</i>
1 : Les pays comprennent la Convention, y adhèrent, élaborent des accords et créent des organismes communs	1 : Sensibilisation et adhésion à la Convention, et application des principes de la Convention fondée sur les effets positifs de la coopération	Adhésion du Ghana en 2020 et de la Guinée-Bissau en 2021 Progrès notables vers l'adhésion de la Côte d'Ivoire, de l'Iraq et du Togo Le recensement des avantages de la coopération dans deux bassins a facilité les décisions en matière de renforcement des cadres de coopération	Fourniture d'orientations juridiques ou techniques à 21 pays, organisation de quatre ateliers nationaux et de cinq ateliers ou webinaires régionaux sur la Convention et la coopération transfrontière Présentation de la Convention dans le cadre de nombreuses manifestations organisées par des partenaires au niveau régional ou au niveau des bassins Appui à l'élaboration de nouveaux accords ou à la mise en œuvre d'accords existants dans cinq bassins ou sous-bassins, ainsi qu'à deux processus de coopération régionale Organisation d'un atelier mondial sur les cadres juridiques, qui a réuni 200 participants Réalisation d'un guide pratique sur l'élaboration d'accords ou d'autres dispositifs de coopération dans le domaine des eaux transfrontières Évaluations des bénéfices de la coopération effectuées dans deux bassins et promotion des recommandations en découlant Élaboration d'une publication sur les questions fréquemment posées Première procédure consultative mise en œuvre au sein du Comité d'application

<i>Résultats du programme de travail pour 2019-2021</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Principaux résultats concrets au cours de la période 2019-2021</i>	<i>Principaux produits concrets au cours de la période 2019-2021</i>
2 : Les ressources en eaux des bassins transfrontières sont suivies et mesurées, et les informations recueillies sont partagées entre les pays riverains	2 : Appui au suivi, à l'évaluation et au partage de l'information dans les bassins transfrontières	Les pays riverains du bassin du Drin ont amélioré l'échange de données en prenant des mesures dans le cadre du Plan d'action stratégique et tracé les grandes lignes des prochaines étapes des activités d'échange de données	Appui apporté à deux bassins transfrontières Collecte des observations sur les lignes directrices en matière de suivi et d'évaluation, et formulation d'une vision concernant la mise à jour des orientations stratégiques Organisation d'un atelier mondial sur l'échange de données
3 : Dans le contexte des changements climatiques, une gestion intégrée des ressources en eau est mise en œuvre à tous les niveaux	3 : Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion de l'eau à tous les niveaux	Valeur des mesures intersectorielles renforcée par l'intégration des avantages de la coopération et des activités concernant les interactions dans le SASS Bilan des expériences menées au niveau mondial sur la manière dont l'investissement et les solutions fondées sur les interactions aident à résoudre les problèmes des bassins transfrontières et mise en lumière des possibilités de financement Élaboration d'un manuel sur la répartition de l'eau Tenue de dialogues sur les politiques nationales qui ont facilité la coopération intersectorielle et joué un rôle déterminant dans la refonte des politiques de gestion de l'eau dans neuf pays	Méthode d'évaluation des interactions traduite dans trois langues supplémentaires et appliquée à un aquifère Publication « boîte à outils » consacrée aux énergies renouvelables Élaboration d'un guide sur l'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière au terme d'un processus participatif auquel a participé un groupe d'experts et qui a donné lieu à des manifestations régionales Évaluations stratégiques environnementales pilotes dans le domaine de l'eau effectuées dans deux pays Appui à la révision des lois et des codes relatifs à l'eau dans trois pays Coopération dans le domaine des eaux transfrontières appuyée par des dialogues sur les politiques nationales dans deux bassins
	4 : Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières	Les pays et les bassins disposent de connaissances et compétences renforcées permettant d'intégrer les questions liées à l'eau et à la coopération transfrontière dans les documents et projets concernant le climat, et de tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification de la gestion des bassins	Organisation de cinq manifestations mondiales réunissant jusqu'à 500 participants Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les éléments et les travaux préparatoires des plans de gestion de trois bassins pilotes Organisation d'un webinaire mondial consacré au

<i>Résultats du programme de travail pour 2019-2021</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Principaux résultats concrets au cours de la période 2019-2021</i>	<i>Principaux produits concrets au cours de la période 2019-2021</i>
			financement des mesures transfrontières d'adaptation aux changements climatiques
			Élaboration et soumission à des organismes de financement de deux propositions de projet d'adaptation aux changements climatiques dans le bassin inférieur du Dniestr
4 : Les activités de coopération se rapportant aux eaux transfrontières bénéficient d'un financement durable	5 : Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières	Plus de 60 pays ont acquis de nouvelles connaissances sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et du développement des bassins Partenariat renforcé avec les grandes institutions financières internationales actives dans le domaine de l'eau	Organisation, en partenariat avec six institutions financières internationales, d'un atelier mondial en ligne sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, qui a réuni environ 200 participants Version finale de la publication sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et le développement des bassins
5 : Les activités de coopération se rapportant aux eaux transfrontières font l'objet d'un suivi et les partenaires sont encouragés à financer ces activités	6 : Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et de rapports au titre de la Convention	129 des 153 pays sollicités ont fourni des rapports sur l'indicateur 6.5.2, dont 30 pour la première fois Toutes les Parties ont fourni des rapports au titre de la Convention Validation de 96 rapports sur l'indicateur 6.5.2 (eaux de surface) dans le cadre du deuxième cycle de rapports	Publication et traduction du Guide pour l'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau et en contribution à l'indicateur 6.5.2 des ODD 700 participants de 130 pays ont pris part aux activités de renforcement des capacités Deuxième cycle de rapports mené à bien Publication du deuxième rapport sur les progrès de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, consacré à un bilan mondial sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et aux domaines dans lesquels il faut progresser plus rapidement en 2021 Publication du deuxième rapport sur l'application de la Convention

<i>Résultats du programme de travail pour 2019-2021</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Principaux résultats concrets au cours de la période 2019-2021</i>	<i>Principaux produits concrets au cours de la période 2019-2021</i>
	7 : Partenariats, communication et gestion des connaissances	Diffusion sur les réseaux sociaux du monde entier des progrès et réalisations au titre de la Convention Meilleure connaissance du rôle de la Convention et de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières à travers le monde	Diffusion de 10 bulletins d'information à plus de 2 800 contacts Publication de 610 tweets Gain de 1 954 abonnés sur Twitter, pour atteindre 3 380 abonnés Lancement des comptes Facebook et LinkedIn Élaboration des versions finales des notes d'orientation d'ONU-Eau relatives à deux conventions mondiales sur l'eau et aux liens entre les changements climatiques et l'eau Lancement d'initiatives de partenariat, notamment avec la CEA et la CESAO Motion sur la coopération transfrontière adoptée par l'UICN

Abbreviations : CEA : Commission économique pour l'Afrique ; CESAO : Commission économique pour l'Asie de l'Ouest ; ODD : objectifs de développement durable ; SASS, système aquifère du Sahara septentrional ; UICN : Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

1. Aux côtés des organes qui appuient l'exécution du programme de travail pour la période 2019-2021, les partenaires ont joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre de nombreuses activités en faveur de la mondialisation de la Convention et du renforcement des capacités nécessaires à son application, dans l'élaboration d'un nouveau domaine de travail concernant le financement du développement des bassins et de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, ainsi que dans tous les autres domaines de travail de ce programme. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le document ECE/MP.WAT/2021/4. En outre, les Parties chefs de file ont joué un rôle capital dans la définition des orientations et la mobilisation des soutiens politiques et autres en faveur de l'exécution des activités.

2. La Convention a continué de contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD, surtout en ce qui concerne la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, ainsi qu'à l'application de l'Accord de Paris relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

II. Difficultés, tendances et enseignements tirés en ce qui concerne les travaux futurs

3. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a eu un impact sur l'exécution du programme de travail depuis 2020, notamment sur l'organisation des manifestations, dont la plupart se sont tenues en ligne ou selon des modalités hybrides au cours de la période 2020-2021. Bien que certaines manifestations nécessitant une participation en personne, par exemple les séances de formation, aient été reportées au

prochain programme de travail, la majorité des activités ont été menées à bien. La reprogrammation et le réaménagement de certaines activités ont également permis de réaffecter des ressources à l'élaboration de publications et de lignes directrices et à la fourniture d'orientations aux pays. Le Réseau environnement de Genève a organisé le 26 mai 2020 un webinaire sur la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la Convention sur l'eau dans le contexte de la pandémie, dans le cadre de la série de dialogues axés sur la COVID-19. En outre, les questions liées à la santé, notamment les conséquences des pandémies et les moyens d'y faire face, ont été intégrées dans les ateliers mondiaux sur l'élaboration de cadres juridiques favorisant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (Genève, en ligne, 28 et 29 juillet 2020) et sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques au moyen d'une amélioration de la gestion de l'eau et des systèmes d'assainissement aux niveaux national et transfrontière (Genève et en ligne, du 29 au 31 mars 2021). Enfin, la CEE a élaboré une page Web¹ sur le rôle de la Convention sur l'eau et du Protocole sur l'eau et la santé dans la lutte contre la pandémie.

4. La pandémie a accru l'importance des efforts de communication en matière de renforcement des capacités de coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de promotion de l'adhésion à la Convention, ainsi que de la mise en œuvre de cette dernière. La diffusion d'informations sur les réseaux sociaux et grâce aux outils de communication électronique a encore gagné en importance. Le secrétariat a diversifié ses moyens de communication en ouvrant des comptes Facebook et LinkedIn en plus du compte Twitter, mais l'appui d'un professionnel de la communication est néanmoins nécessaire.

5. Les efforts importants déployés en 2019 pour donner suite à la décision VIII/2 concernant la désignation et les responsabilités des points de contact (ECE/MP.WAT/54/Add.2) adoptée par la Réunion des Parties à sa huitième session (Nour-Soultan, 10-12 octobre 2018) ont abouti à près de 100 nominations et prorogations de mandat. Cependant, les changements de points de contact perturbent les travaux de la Convention. Du fait des fréquents changements institutionnels qui surviennent dans certains pays, il est nécessaire de maintenir des contacts directs avec les hauts fonctionnaires et les cadres intermédiaires des ministères concernés. En 2020 et 2021, de nombreux points de contact ont participé à des activités en ligne de renforcement des capacités concernant la Convention.

6. La situation financière de la Convention s'est améliorée grâce à des contributions et aux économies résultant des restrictions de voyage en 2020 et 2021, mais, d'une manière générale, les modalités de financement des travaux menés dans le cadre de la Convention restent une difficulté de taille. Le secrétariat consacre trop de ressources à la collecte de fonds et à l'administration des contributions préaffectées, qui représentent toujours l'essentiel des ressources financières (voir ECE/MP.WAT/WG.1/2020/5 et ECE/MP.WAT/WG.1/2021/5-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/5). Il est encourageant de constater qu'un nombre croissant de Parties versent des contributions non préaffectées ou soumises à des conditions peu contraignantes, ce qui favorise l'exécution du programme de travail. La fixation de cibles à atteindre pour assurer un financement durable et prévisible (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/8-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/8) devrait ouvrir la voie à une amélioration de la manière dont sont financés les travaux menés au titre de la Convention.

7. Comme par le passé, l'association de projets pilotes dans les divers domaines d'activité et de travaux intergouvernementaux au niveau mondial s'est révélée utile pour l'enrichissement mutuel et pour la confrontation des orientations formulées avec la réalité. Cependant, il peut être difficile de trouver le bon équilibre entre les activités de projet et les travaux directifs. Les pays sont très demandeurs de projets, mais ceux-ci nécessitent beaucoup de ressources, parfois aux dépens de travaux intergouvernementaux plus classiques.

¹ Voir <https://unece.org/environment-policy/water/covid-19-role-water-convention-and-protocol-water-and-health>.

III. Domaines de travail et activités

A. Travaux du Bureau

8. Le Bureau, dirigé par son Président, Ardak Zebeshev (Kazakhstan), a tenu cinq réunions (Genève, 27 et 28 février 2019 et 24 et 25 octobre 2019, et selon des modalités hybrides, 29 et 30 septembre 2020, 21 et 22 janvier 2021 et 29 et 30 avril 2021), ainsi que plusieurs conférences téléphoniques.

9. Le Bureau a examiné l'exécution du programme de travail, notamment à la lumière des difficultés liées à la pandémie. Il a mis l'accent sur les sujets qui revêtent une importance stratégique, tels que l'ouverture de la Convention au niveau mondial, le deuxième cycle d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention, et les partenariats.

10. Les membres du Bureau ont appuyé l'application de la Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2), apporté une contribution aux manifestations d'ampleur nationale, régionale ou mondiale destinées à promouvoir la Convention, pris des mesures pour exécuter certains éléments de la Stratégie, notamment l'établissement de partenariats, et levé des fonds supplémentaires pour financer les activités de la Convention, notamment grâce à de nouveaux donateurs. Le Bureau a donné suite à la demande formulée par la Réunion des Parties à sa huitième session visant à ce que des ressources supplémentaires inscrites au budget ordinaire soient allouées à la Convention², et il a organisé une manifestation parallèle à cet effet, tenue à New York le 25 juin 2019. Il a donc orienté et facilité la transformation de la Convention en un cadre mondial de coopération dans le domaine des eaux transfrontières et contribué à faire mieux connaître la Convention dans les processus mondiaux.

11. Le Bureau a conduit les préparatifs de la neuvième session de la Réunion des Parties, élaboré le projet de programme de travail pour 2022-2024 et orienté le processus de rédaction des projets de décisions et de documents à examiner à cette session.

B. Domaine d'activité 1 : Sensibilisation et adhésion à la Convention, et application des principes de la Convention fondée sur les effets positifs de la coopération

1.1 Renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion

12. En ce qui concerne les régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, le Ghana est devenu Partie à la Convention le 20 septembre 2020 après avoir déposé son instrument d'adhésion le 22 juin 2020 et établi un plan national en vue de sa mise en œuvre, qui a débuté en mai 2021. La Guinée-Bissau a adhéré à la Convention le 16 juin 2021 en déposant son instrument d'adhésion, qui prendra effet le 12 septembre 2021, et son Gouvernement a engagé des débats sur les modalités de sa future mise en application. Au Togo, le Parlement a adopté la loi relative à l'adhésion en mai 2021 et, en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a approuvé la loi relative à l'adhésion en février 2020. Deux ateliers nationaux organisés en Côte d'Ivoire (Abidjan, 15 avril 2019) et au Cameroun (Yaoundé, 5 et 6 novembre 2019) en vue d'examiner les avantages de l'adhésion ont permis d'améliorer la connaissance de la Convention et de renforcer les capacités d'y adhérer et de la mettre en œuvre. Par la suite, ces deux pays ont confirmé leur intention d'adhérer à la Convention ; toutefois, les progrès à cet égard ont été ralentis par l'instabilité politique dans ces pays, ainsi que par la pandémie. Plusieurs autres pays, parmi lesquels le Burkina Faso, la Gambie, le Nigéria et la République centrafricaine, ont aussi progressé sur la voie de l'adhésion ou lancé des initiatives nationales pour examiner les avantages de l'adhésion.

13. Dans les régions d'Afrique orientale et d'Afrique australe, c'est principalement en Ouganda que le processus d'adhésion a progressé. Une réunion nationale a été organisée à

² ECE/MP.WAT/54, par. 103 i).

Kampala le 15 novembre 2019 afin de sensibiliser les agents de l'État à la Convention et au processus d'adhésion. L'Ouganda a ensuite créé un comité directeur chargé du processus d'adhésion dans le but d'organiser un atelier national.

14. Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, après des débats approfondis au niveau national³ associés à un dialogue au niveau régional⁴, l'Iraq, le Liban et la Tunisie ont reconnu les avantages de l'adhésion à la Convention et réalisé des progrès importants dans leurs processus nationaux d'adhésion. En particulier, le Parlement iraquien a adopté une loi sur l'adhésion à la Convention en octobre 2020 et engagé les premiers débats sur sa mise en application future. Dans d'autres pays, les progrès ont été ralentis en raison d'une instabilité politique, ainsi que du caractère sensible, d'un point de vue politique, de la question des eaux transfrontières.

15. Dans les régions de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est, les progrès sur la voie de l'adhésion restent lents. Des contacts fréquents ont eu lieu avec les représentants du Viet Nam, qui s'assurent actuellement de la compatibilité de la Convention avec le droit interne. Un webinaire a été organisé pour chacune de ces régions afin d'accroître la sensibilisation et de renforcer les capacités en ce qui concerne la Convention (respectivement le 9 novembre 2020 et le 3 février 2021).

16. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, les activités ont été principalement axées sur l'amélioration des connaissances relatives à la Convention et à ses activités, au moyen de contributions à divers webinaires et ateliers sous-régionaux. Plusieurs pays ont ainsi eu l'occasion de se renseigner sur les avantages d'une adhésion à la Convention et d'une application de l'instrument.

17. Les efforts de promotion au niveau mondial ont permis de mieux faire comprendre et connaître la Convention. En outre, des sessions de formation régionales sur le droit international de l'eau ont permis d'examiner les avantages de la mise en œuvre de la Convention au niveau régional ; on peut citer par exemple la session de formation annuelle panafricaine sur la gouvernance de l'eau et le droit international de l'eau (Entebbe, Ouganda, 11-14 novembre 2019) organisée par le Partenariat mondial pour l'eau. La session de formation entre pairs sur les deux conventions mondiales sur l'eau (Dakar, 18 et 19 juin 2019) a permis aux professionnels de la région de renforcer leurs capacités et de trouver des moyens de coopérer plus efficacement et plus étroitement pour promouvoir les deux conventions, y adhérer et les mettre en œuvre.

18. Afin d'appuyer les processus nationaux d'adhésion, le secrétariat a élaboré la publication intitulée *Questions fréquemment posées sur la Convention sur l'eau de 1992 et Feuille de route pour faciliter les procédures d'adhésion*⁵, qui apporte des réponses à plus de 50 questions. À l'occasion de son lancement (respectivement le 17 novembre 2020 et le 17 juin 2021), des webinaires ont été organisés en anglais et en français en partenariat avec le Réseau environnement Genève. Une version interactive des questions fréquemment posées est disponible sur le site Web de la Convention.

19. Les travaux d'ouverture de la Convention au niveau mondial ont été largement appuyés par le projet intitulé « Promouvoir l'adhésion à la Convention sur l'eau » financé par l'Union européenne, en partenariat avec la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement, le Geneva Water Hub, le Partenariat mondial pour l'Eau, le Partenariat mondial pour l'Eau-Amérique centrale, le Partenariat mondial pour l'Eau-Méditerranée, la Conférence ibéro-américaine des responsables de l'eau, le cabinet d'avocats Indian Environment Law Organization, la Banque interaméricaine de développement (BID), le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes,

³ Débats interministériels en Iraq et en Tunisie suite aux ateliers nationaux (respectivement Amman, 13 et 14 janvier 2016, et Tunis, 21 et 22 septembre 2016) et à une consultation de haut niveau sur le thème « La Convention sur l'eau – une possibilité à exploiter pour le Liban ? » (Beyrouth, 11 avril 2019).

⁴ Atelier régional sur le thème « Renforcement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord : progrès réalisés, défis à relever et possibilités à exploiter » (Beyrouth, 3 et 4 mars 2020).

⁵ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/59.

l'UICN, l'Organisation des États américains, le programme d'Oxfam sur la gouvernance de l'eau dans les bassins fluviaux d'Asie du Sud, des communautés économiques régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), des entités et des commissions régionales de l'ONU telles que les équipes de pays des Nations Unies, la CEA, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la CESA, des organes communs tels que l'Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG), la Commission du Mékong, l'Autorité du bassin du Mono, l'Autorité du bassin du Niger, l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Autorité du bassin de la Volta, ainsi que les milieux universitaires.

1.2 Promotion et diffusion des avantages de la coopération transfrontière

20. Les conclusions et recommandations des évaluations des avantages de la coopération transfrontière menées sur la base du document intitulé « Note d'orientation sur les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières – Identification, évaluation et communication »⁶ ont fait l'objet d'une promotion dans deux bassins transfrontières :

- Dans le bassin du fleuve Cubango-Okavango, partagé entre l'Angola, le Botswana et la Namibie (voir le résumé de la note d'orientation⁷ et le rapport d'orientation⁸ intitulé « Realizing the Benefits of Transboundary Water Cooperation in the Cubango-Okavango River Basin » (Bénéficiaire des avantages de la coopération transfrontière dans le bassin du Cubango-Okavango), 2020) ;
- Dans le SASS, partagé entre l'Algérie, la Libye et la Tunisie (voir la note d'orientation⁹ intitulée « Les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans le système aquifère du Sahara septentrional », 2020).

21. Dans les deux bassins susmentionnés, ces activités ont nourri les processus de réflexion en cours concernant un renforcement possible de la coopération. Elles ont permis de constater que les organes conjoints existants jouaient un rôle clef en permettant de tirer parti des avantages de la coopération, et elles ont mis en évidence les possibilités de multiplier ces avantages et de mieux les répartir.

22. Ces travaux d'analyse des avantages ont été menés en partenariat avec la Commission permanente des eaux du bassin du fleuve Okavango et le Mécanisme de consultation du SASS.

1.3 Appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes communs

23. Un atelier en ligne consacré à la conception de cadres juridiques pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières a réuni des participants du monde entier les 28 et 29 juillet 2020 afin d'appuyer l'élaboration d'accords et la création d'organes communs. Il a contribué à la rédaction d'un guide pratique sur la négociation d'accords ou d'autres dispositifs de coopération dans le domaine des eaux transfrontières, qui est en cours d'élaboration. Cet instrument non contraignant, qui sera adopté à la neuvième session de la Réunion des Parties, constituera un outil essentiel expliquant étape par étape les avantages que présentent les différents éléments des accords transfrontières.

24. Le secrétariat a continué d'apporter son appui à plusieurs initiatives en relation avec la négociation d'accords et la création de nouveaux organismes de bassin. En Europe orientale, il a appuyé le développement des activités de la commission bilatérale nouvellement créée dans le cadre du Traité entre le Gouvernement de la République de Moldova et le Cabinet des ministres de l'Ukraine sur la coopération dans le domaine de la protection et du développement durable du bassin du Dniestr, ainsi que de ses groupes de

⁶ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/47.

⁷ Disponible à l'adresse https://unece.org/fileadmin/DAM/env/water/activities/Benefits_cooperation/OKACOM_Policy_Summary_June_2020.pdf.

⁸ Disponible à l'adresse https://unece.org/fileadmin/DAM/env/water/activities/Benefits_cooperation/OKACOM_Policy_Document_June_2020.pdf.

⁹ Disponible à l'adresse https://unece.org/fileadmin/DAM/env/water/activities/Benefits_cooperation/FR_NWSAS_Brief_BenefitsTransbWatCoop_2020_Web.pdf.

travail, dans le cadre du projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Dans le bassin de la Koura, le secrétariat a continué de faciliter le processus de négociation d'un accord entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Avec l'appui du projet du bassin du fleuve Drin mené par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)/et le FEM et mis en œuvre par le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée avec le concours de la CEE, des options d'amélioration du cadre juridique et institutionnel ont été proposées. Le Plan d'action stratégique du Drin a été lancé le 24 avril 2020 à l'occasion d'une manifestation en ligne de haut niveau.

25. Le secrétariat a continué d'aider la région de l'Asie centrale à renforcer ses capacités humaines et institutionnelles en matière de gestion de la sécurité des barrages. Il a contribué à la vingt-troisième session du Groupe de travail du Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale chargé des questions liées à l'eau, à l'énergie et à l'environnement (Tachkent, 2 octobre 2019) et apporté son appui à un voyage d'étude et à un atelier en Slovaquie (7-11 octobre 2019), qui ont permis à des experts de découvrir des pratiques concrètes dans le domaine de l'exploitation des barrages. Le secrétariat a également aidé la Commission du bassin du Tchou et du Talas à procéder aux dernières étapes de l'approbation du projet de Plan d'action stratégique élaboré dans le cadre du projet du FEM et approuvé par les pays riverains le 15 avril 2021.

26. En Afrique de l'Ouest, le secrétariat continue, en partenariat avec le Geneva Water Hub et le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines, d'appuyer le dialogue régional sur l'aquifère sénégal-mauritanien partagé par la Gambie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal. La phase de mise en œuvre de cette initiative a été marquée par la création, en avril 2020, du Groupe de travail régional sur la coopération transfrontière concernant l'aquifère sénégal-mauritanien. Ce groupe de travail a tenu plusieurs réunions qui ont conduit à l'élaboration d'une approche commune de la coopération transfrontière concernant cet aquifère et d'un plan d'action quinquennal. Dans la région de l'Afrique centrale, le secrétariat a fourni un appui technique et juridique à une initiative dirigée par la CEEAC et visant à créer un nouvel organisme de bassin réunissant le Cameroun, le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale.

27. Dans la foulée du deuxième cycle d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD, plusieurs pays, notamment en Amérique latine, ont commencé à élaborer de nouveaux accords de bassin ou des accords bilatéraux afin de progresser vers la réalisation de la cible 6.5 des ODD.

28. Au nombre des partenaires figuraient la CEEAC, le Geneva Water Hub, le Partenariat mondial pour l'eau, le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée, la Commission internationale pour la protection du Danube, le Réseau international des organismes de bassin (RIOB), l'UICN, l'OMVG, l'OMVS, le PNUD/FEM et les milieux universitaires.

1.4 Comité d'application

29. Pendant la période intersessions, le Comité d'application s'est principalement attaché à :

- a) Examiner la procédure consultative WAT/IC/AP/1 (Monténégro et Albanie) ;
- b) Échanger des vues sur les résultats du deuxième cycle d'établissement de rapports au titre de la Convention ;
- c) Fournir un appui au secrétariat pour l'aider à répondre à des questions concrètes sur la Convention posées par des pays envisageant d'y adhérer, et contribuer à d'autres activités menées au titre de la Convention ;
- d) Mener des actions de sensibilisation au mécanisme visant à contribuer à l'application et au respect des dispositions.

30. La première procédure consultative dont a été saisi le Comité et la démarche de facilitation non conflictuelle et axée sur les résultats qu'il a adoptée ont témoigné de l'utilité du mécanisme d'appui à l'application et au respect des dispositions, ainsi que des possibilités uniques offertes par cet outil d'assistance et de facilitation qu'est la procédure consultative.

31. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le rapport du Comité à la Réunion des Parties (ECE/MP.WAT/2021/5).

Difficultés, tendances et enseignements tirés

32. Pour maintenir et accélérer le rythme des adhésions à la Convention et de sa mise en œuvre, il est essentiel de renforcer la collaboration dans des domaines stratégiques avec des partenaires régionaux et locaux tels que les organismes régionaux des Nations Unies, les organismes de gestion de bassin, les commissions économiques régionales, les bureaux de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales concernées.

33. L'échange entre les pays des données d'expérience relatives à la mise en œuvre de la Convention et à l'adhésion a créé une dynamique. Des pays ont entendu les comptes rendus d'autres pays déjà engagés dans le processus formel d'adhésion au cours de manifestations régionales et lors d'interventions ciblées à des réunions nationales. Les responsables ont généralement réagi très positivement à ces échanges.

34. Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, les responsables prennent de plus en plus la mesure du rôle potentiel du droit international de l'eau en général, et de la Convention sur l'eau en particulier, en tant que moyens de réaliser des progrès et de favoriser la coopération en vue d'une meilleure gestion des eaux transfrontières aux niveaux national et transfrontière.

35. Les activités menées dans les régions pour améliorer la connaissance de la Convention et promouvoir l'adhésion à celle-ci ainsi que sa mise en œuvre ont fait ressortir la nécessité de mener des dialogues sur les avantages de la Convention parallèlement aux niveaux régional et national. En effet, les pays sont souvent réticents à progresser « seuls » sur la voie de l'adhésion, et une démarche au niveau de la région ou du bassin peut favoriser les avancées.

36. L'analyse des avantages de la coopération a confirmé qu'il importait de recenser et de faire connaître le large éventail d'avantages déjà concrétisés ou à venir. Cette approche axée sur les avantages s'est avérée utile pour lancer la coopération et elle est applicable dans d'autres domaines : les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes ; la négociation d'accords ; l'appui à l'adhésion et à la mise en œuvre de la Convention. En particulier, l'intégration des avantages de la coopération et des activités fondées sur les interactions a permis d'accroître l'efficacité de l'action intersectorielle, comme le montre l'exemple du SASS.

C. Domaine d'activité 2 : Appui au suivi, à l'évaluation et au partage de l'information dans les bassins transfrontières

37. La capacité des pays de mettre en place ou de développer le suivi et l'évaluation conjoints ou coordonnés des eaux transfrontières a été renforcée grâce à un atelier mondial qui a permis de partager des données d'expérience, ainsi qu'à une assistance adaptée aux différents projets. L'atelier mondial sur le partage de données et d'informations dans les bassins transfrontières (Genève, 4 et 5 décembre 2019) et la quinzième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Genève, 6 décembre 2019), auxquels ont assisté quelque 140 participants issus de 70 pays, ont permis de recenser les principales difficultés financières, techniques, politiques et administratives qui font obstacle à un échange efficace de données et d'informations. Un document de travail intitulé « Outlook for developing monitoring cooperation and exchange of data and information across borders » (Perspectives de développement de la coopération en matière de suivi et des échanges internationaux de données et d'informations) (ECE/MP.WAT/WG.2/2019/INF.1) a été établi¹⁰. Le Groupe de travail a organisé des débats stratégiques par région afin d'affiner les propositions d'activités qui pourraient être menées à l'avenir.

¹⁰ Disponible à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/fifteenth-meeting-working-group-monitoring-and-assessment>.

38. La CEE a recueilli l'avis d'experts et d'organisations avec lesquelles un partenariat pourrait être conclu quant aux orientations stratégiques et techniques en matière de suivi et d'évaluation élaborées au titre de la Convention.

39. Une réunion d'experts sur le suivi, l'évaluation et l'échange de données, qui a rassemblé plus de 100 participants, s'est tenue en ligne le 1^{er} avril 2021 afin d'examiner en détail les activités proposées sur ces questions pour la période 2022-2024.

40. Dans le cadre du groupe d'experts chargé du suivi et du partage de l'information, qui a contribué au Plan d'action stratégique pour le bassin du Drin, avec l'appui du projet ad hoc du PNUD/FEM, les pays riverains du bassin du Drin ont pris des mesures visant à développer la coopération en matière de suivi. Le 11 décembre 2020, le groupe de travail a examiné la situation hydrologique du Grand lac Prespa et du Petit lac Prespa et débattu de la nécessité de partager des informations.

41. Une série de rapports d'études préliminaires ont été établis sur l'aquifère sénégal-mauritanien, son hydrogéologie, les pressions exercées sur les eaux souterraines, ainsi que sur le suivi et les données. Ces documents ont servi de base à un processus de dialogue (voir point 1.3 ci-dessus).

42. Au nombre des partenaires figuraient le programme de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau relative aux pays du Partenariat oriental (EUWI+), le Geneva Water Hub, le Partenariat mondial pour l'eau, le Centre international d'évaluation de l'eau, le RIOB, le Centre international d'évaluation de l'eau, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation météorologique mondiale.

Difficultés, tendances et enseignements tirés

43. La réapparition à l'ordre du jour des programmes internationaux sur l'eau des questions relatives aux données et au suivi n'a pas nécessairement eu pour effet une prise en compte plus appropriée des aspects transfrontières. On constate cependant un regain d'intérêt pour les orientations en matière de suivi et d'évaluation élaborées dans le cadre de la Convention sur l'eau, et l'examen consultatif a confirmé que l'approche adoptée dans ces orientations restait largement valable. La mise à jour prévue de la publication *Strategies for monitoring and assessment of transboundary rivers, lakes and groundwaters*¹¹ (Stratégies de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières) devrait aider les pays à renforcer leurs activités de coopération en la matière. Les progrès technologiques créent de nouvelles possibilités de développement du suivi, mais le renforcement des fondements et des cadres juridiques relatifs aux échanges de données est une mesure d'accompagnement essentielle.

D. Domaine d'activité 3 : Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion de l'eau à tous les niveaux

3.2 Appui aux dialogues et évaluations intersectoriels au moyen de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes

44. Le projet de promotion de la gestion durable des ressources naturelles en Europe du Sud-Est par une approche intersectorielle, mis en œuvre par le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée en collaboration avec le secrétariat, a apporté un appui aux évaluations approfondies fondées sur les interactions (phase II) des bassins du Drin et de la Drina. Dans le bassin du Drin, l'évaluation fondée sur les interactions, qui a donné lieu à un rapport thématique complet, a contribué à l'analyse diagnostique transfrontière et appuie l'exécution du Plan d'action stratégique. Une analyse quantitative des rapports entre l'énergie et l'eau et une étude sur les liens entre la gestion forestière durable et la biomasse ont été réalisées. En Albanie, une évaluation fondée sur les interactions est effectuée actuellement sur la base d'une consultation nationale en ligne (14 décembre 2020).

¹¹ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/20.

45. Les recommandations formulées dans le cadre du projet de suivi sur les interactions dans le bassin de la Drina ont fait l'objet d'un débat lors d'un atelier de haut niveau (Belgrade, 29 octobre 2019). Ce projet a contribué à l'élaboration d'une carte du potentiel d'érosion dans le bassin de la Drina et à l'établissement d'un document technique sur le suivi, et il a permis de décrire les actions à mettre en œuvre pour progresser vers l'adoption d'une approche harmonisée des débits écologiques. Un comité directeur de hauts fonctionnaires s'est réuni et trois réunions de consultation en ligne ont été organisées au niveau national (Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie). Le projet comprenait une analyse eau-énergie du potentiel des énergies renouvelables et de l'hydroélectricité, ainsi qu'un examen des options de structuration formelle de la régulation des débits.

46. Les débats de fond multipartites sur le déploiement des énergies durables et renouvelables en Bosnie-Herzégovine et en Serbie organisés avec le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et la Division de l'énergie durable de la CEE ont conduit à la formulation de recommandations relatives aux investissements axés sur les interactions et à l'élaboration d'une publication « boîte à outils » intitulée *Towards sustainable renewable energy investment and deployment: Trade-offs and opportunities with water resources and the environment*¹² (Pour un financement et un déploiement durables des énergies renouvelables : arbitrages et synergies concernant les ressources en eau et l'environnement). Cette publication a été diffusée dans le cadre d'un webinaire conjoint (19 octobre 2020) et d'un webinaire sur la planification stratégique eau-énergie et les perspectives d'action face aux changements climatiques (26 août 2020), qui s'est tenu au cours de la semaine de l'eau pour le développement 2020 (Week on Water for Development) (en ligne, du 24 au 28 août 2020).

47. La publication intitulée « Concilier les utilisations des ressources : Évaluation du nexus eau, alimentation, énergie et écosystèmes dans le système aquifère du Sahara septentrional – Partie A : Défis et solutions nexus »¹³ a été élaborée en coopération avec le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée et l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) et une note d'orientation a été publiée. Ces documents sont issus d'un processus participatif comprenant des ateliers de consultation nationaux pour la Libye et la Tunisie (Hammamet (Tunisie), 1^{er}-4 avril 2019) et un atelier régional final (Hammamet, 18 et 19 juin 2019) et ont été largement diffusés, notamment dans le cadre de webinaires au niveau régional.

48. Un bilan mondial des expériences en matière de solutions et d'investissements axés sur les interactions a été réalisé avec la contribution de l'UICN à l'aide d'une enquête en ligne destinée à préciser les avantages des solutions axées sur les interactions. Des cas issus de cette enquête, des données d'expérience régionales et des options de financement ont été examinés à la sixième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes (Genève (réunion hybride), 22 et 23 octobre 2020). Une réunion en ligne consacrée à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a été organisée avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la BID le 22 février 2021, et une réunion en ligne sur les Balkans a été organisée avec le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée et la Banque européenne d'investissement (BEI) le 26 mai 2021.

49. Les auteurs de la publication intitulée *Natural Resources Nexuses in the ECE Region*¹⁴ (Interactions entre les ressources naturelles dans la région de la CEE) proposent la mise en place d'un processus par étapes (désigné sous l'appellation « Vers une gestion intégrée des ressources naturelles ») qui s'appuie sur la méthode d'évaluation des interactions transfrontières élaborée au titre de la Convention.

50. Au nombre des partenaires figuraient l'Agence autrichienne pour le développement, la CESAP, la CESA, la Commission européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales (IW: LEARN) du FEM, le Geneva Water Hub, l'Agence allemande de coopération internationale, le Partenariat mondial pour l'eau, la Commission internationale

¹² Publication des Nations Unies, ECE/ENERGY/127.

¹³ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/NONE/16.

¹⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente E.20.II.E.42.

du bassin de la Save, l’UICN, l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l’OSS et le PNUD.

3.3 Appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière

51 Le secrétariat, la Partie chef de file, le Centre international d’évaluation de l’eau et des partenaires ont contribué à l’élaboration du Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière.

52. Un groupe d’experts a été créé en vue de fournir des orientations techniques lors des étapes clés de l’élaboration du Manuel. Ces experts ont été choisis sur la base d’un ensemble de critères déterminants et en veillant à établir un équilibre au niveau mondial entre les différents bassins, régions, pays, institutions et secteurs, en s’appuyant sur les études de cas et les exposés présentés au cours de l’atelier mondial sur l’allocation des ressources en eau (Genève, 16 et 17 octobre 2017). Le secrétariat a organisé trois réunions de ce groupe d’experts afin qu’ils examinent la structure et le contenu des projets existants et qu’ils apportent des commentaires et des contributions ciblées à ce sujet. Le groupe d’experts a également examiné régulièrement les projets et contribué à l’élaboration d’études de cas.

53. En 2020, deux ateliers régionaux en ligne ont été organisés afin d’échanger des informations sur les difficultés communes et les solutions pratiques en matière de répartition de l’eau dans un contexte transfrontière et de recueillir des informations en vue de la rédaction du Manuel : un atelier sur la répartition équitable et durable de l’eau (5 et 6 octobre 2020) à l’intention des États membres de l’Union européenne et des pays voisins (Europe orientale, Caucase, Balkans), et une réunion sur la répartition de l’eau et le calcul du débit écologique dans un contexte transfrontière (en ligne, 22 et 23 septembre 2020) pour l’Asie centrale et les États voisins.

54. Au nombre des partenaires figuraient l’Initiative EUWI+, l’Institut finlandais de l’environnement, l’Institut UNESCO-IHE de Delft pour l’éducation relative à l’eau (Pays-Bas), le Centre international d’évaluation de l’eau, l’OCDE, l’Université d’État de l’Oregon (États-Unis d’Amérique) et l’Université de Finlande orientale.

3.4 Appui aux Dialogues sur les politiques nationales concernant la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l’Initiative de l’Union européenne en faveur de l’eau

55. Depuis 2006, la CEE, en collaboration avec l’OCDE, organise des Dialogues sur les politiques nationales dans le cadre de l’Initiative de l’Union européenne en faveur de l’eau dans le but de renforcer la gouvernance dans ce domaine et l’application de la gestion intégrée des ressources en eau dans les pays d’Europe orientale, du Caucase et d’Asie centrale, conformément aux dispositions de la Convention, de son Protocole sur l’eau et la santé, de la Directive-cadre européenne sur l’eau¹⁵ et d’autres instruments de la CEE et de l’Union européenne.

56. Au cours de la période 2016-2021, l’Union européenne, par l’intermédiaire du programme EUWI+, a financé la poursuite des travaux et leur extension à l’Arménie, à l’Azerbaïdjan, au Bélarus, à la Géorgie, à la République de Moldova et à l’Ukraine (pays du Partenariat oriental), en collaboration avec l’OCDE, l’Agence autrichienne pour l’environnement et l’Office international de l’eau (France)¹⁶.

57. En Asie centrale, depuis 2016, l’organisation des Dialogues sur les politiques nationales est appuyée par le programme de coopération entre l’Union européenne et l’Asie centrale concernant l’eau, l’environnement et les changements climatiques¹⁷, et une nouvelle phase, lancée en 2019, vise à renforcer la gestion intégrée des ressources en eau et la coordination intersectorielle pour la sécurité de l’eau au niveau national dans les pays d’Asie centrale. En Asie centrale, les objectifs concrets des Dialogues sur les politiques nationales

¹⁵ Voir <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32000L0060>.

¹⁶ Voir https://unece.org/environment-policy/water/areas-work-convention_protocol/country-dialogues et <https://euwipluseast.eu>.

¹⁷ Voir <https://wecoop.eu/>.

sont notamment d'améliorer les politiques relatives à l'eau au niveau national, de les rapprocher des normes de l'Union européenne et de promouvoir l'investissement vert dans le secteur de l'eau.

58. Afin de faciliter la mise en application des principes relatifs à la gestion intégrée des ressources en eau, les Dialogues sur les politiques nationales ont appuyé l'élaboration de nouveaux projets de loi et de grandes orientations. En Géorgie, cet appui a permis d'établir la version finale du projet de loi sur l'eau en vue de sa soumission pour adoption. En Arménie, un programme d'harmonisation de la législation nationale relative à l'eau avec cinq directives pertinentes de l'Union européenne a été adopté en 2020 conformément à un accord de partenariat de l'Union européenne. Au Tadjikistan, un appui a été apporté à l'élaboration d'une méthode de calcul des bilans hydriques conformément à un nouveau Code de l'eau. Des évaluations stratégiques environnementales dans le domaine de l'eau ont été menées à terme au Bélarus et en Géorgie.

59. L'appui à la coopération transfrontière entre les pays bénéficiaires est resté une priorité des activités menées dans le cadre des Dialogues sur les politiques nationales, notamment entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie sur le projet d'accord de coopération relatif au bassin de la Koura, et entre l'Arménie et la Géorgie sur les activités de suivi conjointes du bassin transfrontière des rivières Ktsia et Khrami-Debed. Un appui a également été apporté aux pays concernant l'établissement de rapports au titre de l'indicateur 6.5.2 des ODD sur la coopération transfrontière, au moyen d'un atelier régional tenu en mai 2020, de conseils méthodologiques à l'intention de tous les pays et d'ateliers en ligne et hybrides.

60. Le renforcement des liens avec d'autres domaines d'activité au titre de la Convention, notamment l'action axée sur les interactions et d'autres accords multilatéraux de la CEE sur l'environnement, a également constitué une priorité. En Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en République de Moldova, au Tadjikistan et en Ukraine, les Dialogues sur les politiques nationales ont favorisé l'adhésion au Protocole sur l'eau et la santé et la mise en œuvre de cet instrument. En conséquence, l'Azerbaïdjan et le Bélarus ont adopté des objectifs nationaux révisés en matière d'eau et de santé, et l'Arménie, la République de Moldova et l'Ukraine ont défini des objectifs en vue de leur adoption.

61. Le succès des Dialogues sur les politiques nationales tient à la régularité de leur processus et à la stabilité de leurs cadres institutionnels. Dans tous les pays cibles, des comités directeurs multipartites se sont réunis régulièrement pour orienter les travaux des Dialogues ; plus de 15 réunions de haut niveau de ce type ont eu lieu en 2019-2021.

Difficultés, tendances et enseignements tirés

62. La participation effective des secteurs économiques autres que l'eau (énergie, agriculture, etc.) aux échanges sur les interactions dans les bassins constitue un enjeu majeur. La coopération avec des partenaires ayant des mandats au niveau sectoriel – le secteur de l'énergie, par exemple – axée sur des solutions et des investissements intersectoriels peut améliorer la situation et faciliter l'élaboration d'actions concrètes. Le bilan des solutions axées sur les interactions réalisé au cours de la période 2020-2021 fournit des informations et des données d'expérience utiles sur la mise en œuvre et le financement de solutions intersectorielles, et il peut aider les gestionnaires des services d'approvisionnement en eau à tirer parti des possibilités existantes. Il convient de sensibiliser les décideurs au plus haut niveau et les ministères ne relevant pas des secteurs concernés à l'intérêt d'une approche du développement durable axée sur les interactions afin de mieux gérer les arbitrages, la création de synergies et la mobilisation des ressources dans le cadre de la mise en œuvre de mesures sectorielles apportant des avantages en matière de gestion des eaux transfrontières et de l'environnement.

63. Les travaux d'élaboration du Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière ont suscité un grand intérêt et de nombreuses demandes de renseignements concernant le processus de rédaction, le contenu du Manuel et les possibilités d'y participer. Dans l'ensemble, le Manuel est devenu un projet beaucoup plus complexe que prévu à l'origine, et il a donné lieu à de nombreux commentaires et contributions écrites. Il témoigne de l'intérêt de prendre en considération différentes options de répartition de l'eau et des approches plus larges telles que les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et

les écosystèmes, ainsi que les avantages de la coopération, afin de ne pas présenter la répartition de l'eau comme une approche unique ou plus importante que les autres. Cette orientation sera cruciale pour les travaux futurs dans lesquels la répartition (et le Manuel comme outil) sera présentée en tant qu'élément d'un ensemble intégré d'outils et d'approches s'inscrivant dans le cadre de la Convention et visant à appuyer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

64. La viabilité et la stabilité des cadres institutionnels des Dialogues sur les politiques nationales, le fonctionnement efficace des comités directeurs multipartites et les partenariats solides entre les acteurs aux niveaux national, régional et international ont facilité l'élaboration de précieuses orientations au sujet des réformes nécessaires dans le secteur de l'eau, ont permis d'appuyer la réalisation des ODD dans la sous-région et ont continué de jouer un rôle important pendant la pandémie.

E. Domaine d'activité 4 : Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

4.1 Appui à l'élaboration de stratégies d'adaptation transfrontières et à la mise en œuvre de mesures prioritaires

65. Pendant la période 2019-2021, les travaux menés dans le cadre de la Convention ont permis de renforcer les capacités d'adaptation par l'échange de données d'expérience et le partage de connaissances, contribuant ainsi aux processus mondiaux relatifs aux changements climatiques et aux catastrophes et aux projets sur le terrain.

66. Les réunions du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (Genève, 14 et 15 février 2019, et Genève (réunion hybride), 26 février 2021) et celles de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (Genève, 1^{er} mai 2019, réunion hybride, 2 octobre 2020, et réunion hybride, 31 mars 2021) ont confirmé qu'il importait d'intégrer les questions liées à l'eau et à la coopération transfrontière dans les documents nationaux relatifs aux changements climatiques et aux catastrophes, par exemple les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation.

67. L'atelier mondial sur l'adaptation fondée sur les écosystèmes dans les bassins transfrontières (Genève, 29 et 30 avril 2019) a montré qu'il existait un nombre croissant d'outils, de documents directifs et de méthodes d'évaluation ; toutefois, il fallait s'efforcer d'intégrer une perspective transfrontière lorsqu'on élaborait et appliquait des approches fondées sur les écosystèmes.

68. L'atelier mondial sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques au moyen d'une meilleure gestion de l'eau et de l'assainissement aux niveaux national et transfrontière, organisé en coopération avec le secrétariat du Protocole sur l'eau et la santé, le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres partenaires (Genève (réunion hybride), 29-31 mars 2021), a permis de constater qu'il était essentiel d'intégrer les questions liées à l'eau et à l'assainissement ainsi qu'aux avantages de la coopération transfrontière dans les politiques nationales de lutte contre les changements climatiques afin de renforcer la résilience des économies et des sociétés et d'améliorer la santé et le bien-être des populations, de réduire les risques de catastrophe et de remédier aux lacunes en matière d'adaptation.

69. Le programme de projets pilotes qui s'est déroulé dans le cadre du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques a abouti à une coopération concrète dans ce domaine. Dans le bassin du Dniestr, les changements climatiques ont été intégrés en tant que question transversale dans l'analyse diagnostique transfrontière et le Plan d'action stratégique approuvés par la République de Moldova et l'Ukraine le 31 mars 2021, ainsi que dans les activités de la Commission pour l'utilisation et la protection durables du bassin du Dniestr (Commission du Dniestr). En outre, des mesures d'adaptation ont été intégrées dans le Plan d'action stratégique pour le bassin du Tchou et du Talas.

70. La Convention a contribué à mieux faire connaître le rôle de l'eau et de la coopération transfrontière dans les processus mondiaux, par exemple à la vingt-cinquième session de la

Conférence des Parties à la CCNUCC (Madrid, 2-15 décembre 2019), à la sixième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe (Genève, 13-17 mai 2019), aux dix-septième et dix-huitième réunions du Comité de l'adaptation au titre de la CCNUCC (en ligne, 24-27 mars et 9-12 novembre 2020), aux Semaines mondiales de l'eau en 2020 et 2021, ainsi qu'à l'occasion des activités menées dans le cadre de la Coalition sur l'eau et le climat et de la Commission mondiale sur l'adaptation, notamment au Sommet pour l'adaptation aux changements climatiques (en ligne, 25 et 26 janvier 2021). En tant que co-coordonnateur du Groupe d'experts d'ONU-Eau sur l'eau et les changements climatiques, la CEE a participé à l'organisation des activités de la Journée mondiale de l'eau sur le thème « Eau et changements climatiques » (22 mars 2020), coordonné l'élaboration de la note d'orientation d'ONU-Eau sur les changements climatiques et l'eau¹⁸, et contribué à la publication d'ONU-Eau intitulée « Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2020 : l'eau et les changements climatiques »¹⁹.

4.2 Appui aux bassins transfrontières s'agissant de financer les mesures d'adaptation aux changements climatiques

71. En 2019, la publication intitulée « Financing Climate Change Adaptation in Transboundary Basins: Preparing Bankable Projects²⁰ » (Financement de l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières : préparer des projets susceptibles d'être financés », élaborée par le Groupe de la Banque mondiale en coopération avec la CEE, a été publiée en anglais, en espagnol, en français et en russe et diffusée à l'occasion de diverses manifestations régionales et mondiales afin d'aider les pays et les organismes de bassin à recenser les possibilités de financement. Des séances consacrées au financement ont été organisées au cours de réunions et d'ateliers relevant de la Convention pendant la période 2019-2021, notamment de la manifestation parallèle sur les moyens de financer l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, organisée en marge de la Semaine mondiale de l'eau 2020.

72. Au nombre des partenaires figuraient le Fonds pour l'adaptation, l'Alliance for Global Water Adaptation, la Banque africaine de développement (BAfD), la Commission européenne, la BEI, la CESAO, la Commission mondiale sur l'adaptation, le FEM, le Partenariat mondial pour l'eau, la BID, le RIOB, l'UICN, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OCDE), l'Institut international de l'eau à Stockholm, le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la CCNUCC, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Groupe de la Banque mondiale, l'OMM, le Fonds mondial pour la nature, le Zoï Environment Network et plusieurs organes communs.

Difficultés, tendances et enseignements tirés

73. Les activités relatives aux changements climatiques ont montré que la coopération en matière d'adaptation fondée sur les écosystèmes pouvait favoriser une coopération transfrontière plus large dans les bassins partagés et apporter des solutions gagnant-gagnant aux niveaux transfrontière et local. Par exemple, les efforts conjoints en matière d'adaptation ont permis de renforcer la coopération dans le bassin du Dniestr, notamment en rendant opérationnelle la Commission du Dniestr.

74. L'atelier mondial sur les changements climatiques organisé en 2021 a été l'occasion de souligner que certains organismes de bassin, par exemple ceux de l'Amazone, du Tchou et du Talas, du Sénégal ou du lac Victoria, tenaient désormais compte des questions liées à la santé et à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans leur gestion intégrée des ressources en eau et leurs activités d'adaptation aux changements climatiques.

¹⁸ Disponible à l'adresse www.unwater.org/publications/un-water-policy-brief-on-climate-change-and-water/.

¹⁹ Disponible à l'adresse www.unwater.org/publications/world-water-development-report-2020/.

²⁰ Disponible à l'adresse <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/172091548959875335/financing-climate-change-adaptation-in-transboundary-basins-preparing-bankable-projects>.

F. Domaine d'activité 5 : Faciliter le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

75. Le secrétariat a organisé des missions auprès du FEM, du Groupe de la Banque mondiale (Washington, 21 mars 2019) et de la BAfD (Abidjan, 12 avril 2019) afin de renforcer la collaboration avec les institutions financières, et il a également renforcé sa coopération avec la BAsD, la BID, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), la BEI et l'OCDE.

76. Les capacités de financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins ont été renforcées au moyen de séances consacrées à ce thème organisées en collaboration avec des partenaires, notamment pendant le cinquième atelier régional sur les projets du Réseau IW : LEARN du FEM en Afrique (Gaborone, 28-31 mai 2019) et à l'occasion de la Semaine mondiale de l'eau (Stockholm, 28 août 2019), qui a mis en évidence la nécessité pour les bassins partagés d'accéder à des mécanismes financiers plus durables. Le secrétariat a aussi coordonné l'élaboration du module « Financement de la sécurité des eaux transfrontières » du cours en ligne ouvert à tous sur la gouvernance en matière de sécurité des eaux douces transfrontières, proposé par le Partenariat mondial pour l'eau et le Réseau IW : LEARN du FEM.

77. L'atelier en ligne sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et du développement des bassins, organisé les 16 et 17 décembre 2020 en coopération avec les partenaires mentionnés ci-après, dont des institutions financières internationales, a réuni plus de 200 participants et des intervenants de haut niveau tels que Carlos Manuel Rodriguez (Directeur général et Président du FEM) et Jennifer Sara (Directrice principale du pôle mondial d'expertise en eau de la Banque mondiale). Cet atelier a permis de souligner l'importance pour les pays, les organismes de bassin et les partenaires financiers d'une amélioration de la durabilité des mécanismes financiers destinés aux bassins transfrontières, et d'échanger des informations sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en matière de mobilisation de ressources financières en faveur des bassins transfrontières.

78. Le secrétariat, les Parties chefs de file et les partenaires ont effectué en collaboration une étude de fond en vue de cet atelier afin de fournir une vue d'ensemble des sources de financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et du développement des bassins, qui a débouché sur une publication en 2021 sur la base des principaux résultats de l'atelier.

79. Au nombre des partenaires figuraient la BAfD, la BAD, la BEI, le FEM, le Réseau IW: LEARN du FEM, la BID, l'OCDE, le FENU, le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds mondial pour la nature.

Difficultés, tendances et enseignements tirés

80. Il est essentiel de travailler en partenariat et en étroite collaboration avec les institutions financières internationales pour améliorer le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. L'atelier en ligne a montré que le secteur privé fournissait parfois des fonds supplémentaires à cette fin et pour la mise en valeur des bassins, mais qu'il était nécessaire de sensibiliser les acteurs privés à l'importance d'une telle coopération. La pandémie a mis en évidence le rôle crucial du financement du secteur de l'eau pour la coopération transfrontière ainsi que la nécessité de diversifier les sources de financement correspondantes. Même s'il existe déjà un certain nombre d'activités et de cours de formation en matière de financement, peu d'entre eux mettent l'accent sur les aspects liés à la coopération transfrontière. La Convention devrait donc continuer à servir d'espace de dialogue et à faciliter un renforcement sur mesure des capacités, ainsi que l'échange de données d'expérience. La participation des ministres des finances sera capitale pour l'évolution de ce domaine d'activité.

G. Domaine d'activité 6 : Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et au titre de la Convention

6.1 Fourniture d'un appui pour l'établissement des rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et au titre de la Convention

81. Le deuxième cycle d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 et au titre de la Convention a été préparé en élaborant des documents d'orientation ou en révisant les documents existants. La CEE et l'UNESCO ont apporté des précisions complémentaires au modèle concernant le calcul de la valeur de l'indicateur 6.5.2 et simplifié la méthode par étapes de suivi de cet indicateur, version « 2020 »²¹, en la rendant plus facile d'utilisation et en y ajoutant les définitions des termes clefs.

82. Le *Guide pour l'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau et en contribution à l'indicateur 6.5.2 des ODD*²² a été élaboré par le secrétariat sur la base des orientations fournies par un groupe de rédaction comprenant des Parties, des non-Parties et des organisations internationales, qui s'est réuni deux fois en 2019. Il fournit des orientations détaillées sur l'établissement des rapports nationaux et donne des éclaircissements sur les différentes sections du modèle de rapport, les termes clefs et la manière d'utiliser ce modèle.

83. Diverses activités régionales organisées en collaboration avec l'UNESCO et d'autres partenaires ont permis de renforcer les capacités des pays à établir des rapports, de sensibiliser les participants à l'importance de cette activité et d'améliorer la qualité des rapports et de leur coordination au niveau des bassins. Grâce à cinq webinaires (tenus du 12 mai au 4 juin 2020), cinq ateliers régionaux (en 2019 et 2020) et des activités d'appui direct aux pays, la compréhension des méthodes d'établissement des rapports et la qualité des données soumises ont été améliorées, et le taux de réponse a augmenté dans le cadre du deuxième cycle d'établissement des rapports.

84. Le deuxième cycle d'établissement des rapports s'est déroulé au cours de la période 2020-2021. Toutes les Parties ont soumis leur rapport national, et 129 des 153 pays ayant des eaux transfrontières communes ont établi le rapport sur l'indicateur 6.5.2 qui leur avait été demandé, ce qui témoigne de l'engagement des pays à coopérer dans le domaine des eaux transfrontières. En 2020 et 2021, les pays ont été amplement consultés pour la validation des rapports.

6.2 Promotion de l'utilisation des rapports dans le but de repérer les lacunes de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de les combler

85. Tous les rapports soumis au titre de la Convention et de l'indicateur 6.5.2 ont été analysés. Sur la base des informations fournies par les Parties, le secrétariat a élaboré la publication intitulée *Progress on transboundary water cooperation under the Water Convention: Second report on implementation of the Convention on the Protection and Use of Transboundary Watercourses and International Lakes*²³ (Progrès en matière de coopération dans la gestion des eaux transfrontières au titre de la Convention sur l'eau : deuxième rapport concernant la mise en œuvre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux), qui sera présentée officiellement à la neuvième Réunion des Parties. Les résultats concernant l'indicateur 6.5.2 ont été soumis à la Commission de statistique de l'ONU en mars 2021. La CEE et l'UNESCO ont établi le deuxième rapport sur les progrès de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, consacré à un bilan mondial sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et aux domaines dans lesquels il faut progresser plus rapidement en 2021, qui a été présenté officiellement à Stockholm pendant la Semaine mondiale de l'eau 2021.

86. Les rapports nationaux ont contribué aux processus de la Convention tels que la préparation des examens nationaux volontaires, les délibérations du forum politique annuel de haut niveau pour le développement durable et la Réunion de haut niveau sur l'eau portant

²¹ Disponible à l'adresse www.unwater.org/publications/step-step-methodology-monitoring-transboundary-cooperation-6-5-2/.

²² Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/60.

²³ ECE/MP.WAT/67.

sur la réalisation des objectifs et des cibles relatifs à l'eau du Programme 2030 (New York, hybride, 18 mars 2021)²⁴, ainsi qu'aux activités menées dans le cadre de la Convention. L'analyse de l'indicateur 6.5.2 figure dans les rapports annuels du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD²⁵, dans le rapport d'ONU-Eau intitulé « Summary progress update 2021: SDG 6 – water and sanitation for all » (Résumé des progrès accomplis en 2021 : ODD n° 6 – Eau et assainissement pour tous)²⁶ et dans un rapport consacré à l'indicateur 6.5.2.

87. Les activités susmentionnées ont mis en évidence les avantages de l'établissement de rapports. La CEE a également fourni des informations sur le cycle d'établissement des rapports à l'occasion de nombreuses manifestations mondiales et régionales, en soulignant l'importance de la compatibilité des données et en encourageant les pays riverains d'un même bassin à se coordonner pour l'établissement des rapports et les États à faire du processus d'établissement de rapports un catalyseur de la coopération.

88. Au nombre des partenaires figuraient la Conférence ibéro-américaine des responsables de l'eau, la CEEAC, la CEA, la CESA, la CESAP, l'Union européenne, le Partenariat mondial pour l'eau, le Partenariat mondial pour l'eau-Asie, le Partenariat mondial pour l'eau-Afrique centrale, le Partenariat mondial pour l'eau-Amérique centrale, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'OCDE, le Centre régional de gestion des eaux souterraines pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Centre PNUE-DHI, l'UNESCO et ONU-Eau.

H. Domaine d'activité 7 : Partenariats, communication et gestion des connaissances

7.1 Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement

89. Le secrétariat a contribué aux efforts de coopération interinstitutions déployés par ONU-Eau en continuant à codiriger les groupes d'experts d'ONU-Eau sur l'eau et les changements climatiques et sur les eaux transfrontières. Dans ce cadre, un nouveau document d'orientation d'ONU-Eau intitulé « The United Nations global water conventions: Fostering sustainable development and peace²⁷ » (Les conventions mondiales sur l'eau des Nations Unies : Promouvoir le développement durable et la paix) a été élaboré.

90. La CEE a rejoint le Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6, lancé par ONU-Eau lors d'une manifestation spéciale dans le cadre d'un forum politique de haut niveau tenu en ligne le 9 juillet 2020, et elle a contribué en particulier aux actions relatives à la gouvernance, aux données et à l'information, et au renforcement des capacités.

91. La coopération a été renforcée avec des partenaires mondiaux et régionaux tels que les communautés économiques régionales, les commissions économiques régionales et des institutions financières internationales. La motion intitulée « Coopération pour les eaux douces transfrontières afin de garantir la conservation des écosystèmes, la résilience climatique et le développement durable », soumise au congrès de l'UICN en août 2019, a été adoptée par les membres de cette organisation en octobre 2020.

92. Le secrétariat a contribué à de nombreuses manifestations mondiales visant à promouvoir la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Le rôle mondial de la Convention s'agissant de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières a été réaffirmé, par exemple à l'occasion des préparatifs du neuvième Forum mondial de l'eau

²⁴ Voir www.un.org/pga/75/high-level-meeting-on-water/.

²⁵ Voir E/2019/68, E/2020/57 et E/2021/58.

²⁶ Disponible à l'adresse www.unwater.org/publications/summary-progress-update-2021-sdg-6-water-and-sanitation-for-all/.

²⁷ Disponible à l'adresse www.unwater.org/publications/the-united-nations-global-water-conventions-fostering-sustainable-development-and-peace/.

(Diamniadio (Sénégal), 21-26 mars 2022), dans lesquels la CEE dirige le groupe d'action sur la coopération transfrontière.

7.2 Activités du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

93. Dans le cadre des travaux du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, qui est principalement appuyé par le secrétariat de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, des lignes directrices ont été traduites dans les langues locales et ont fait l'objet d'une promotion, et les activités du Groupe ont été présentées à l'occasion de réunions avec les organismes de bassin. Une brochure et plusieurs aide-mémoire sur les produits ont été élaborés²⁸. Un séminaire sur le thème « Prévention de la pollution accidentelle des eaux transfrontières – planification des interventions d'urgence, alerte rapide, atténuation » s'est tenu à Budapest les 4 et 5 novembre 2019.

7.3 Communication et gestion des connaissances

94. Le secrétariat a diffusé des informations sur les activités de la Convention, notamment dans le bulletin d'information de la Convention sur l'eau et de son Protocole sur l'eau et la santé. Outre le compte Twitter existant (@ECE_Water), des comptes Facebook (@UNECEWater) et LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/water-convention-protocol-on-water-health>) ont été créés en 2020. Des informations sur les activités en cours ont été communiquées sur les réseaux sociaux et ont suscité l'intérêt d'un nombre croissant d'abonnés.

95. Le site Web de la Convention a migré vers une nouvelle plateforme (Drupal) dans le cadre d'une migration générale des sites Web de la CEE, et un film sur la Convention a été réalisé.

²⁸ Voir <https://unece.org/joint-expert-group-water-and-industrial-accidents>.